

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 14-15 (1863-1864)
Heft: 9

Artikel: Chant du matin d'un forestier suisse
Autor: Gebhard, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos élèves ont aussi appris à connaître le système du Vorwald dans une excursion à Aarau. Notre vétéran forestier Gehret dirigea les courses, quoiqu'une maladie d'yeux lui enlevât presque totalement la lumière du jour, et il nous donna sur place tous les détails et toutes les explications nécessaires avec MM. Wietlisbach et Meisel, inspecteur et intendant forestier. Nous adressons ici à ces Messieurs nos vifs remerciements, ainsi qu'à tous les forestiers qui nous ont secondés dans nos diverses excursions.

La nouvelle année d'étude a commencé le 12 octobre dans le nouveau bâtiment de l'école polytechnique.

CHANT DU MATIN D'UN FORESTIER SUISSE

PAR G. GEBHARD,

ancien inspecteur forestier, membre honoraire de la société
des forestiers suisses*.

Dès que la première lumière du matin blanchit les sommets neigeux, je monte le cœur léger, vers les monts et les forêts.

J'élève mon regard jusqu'aux feux adoucis du soleil, qui s'étendent sur ces glaciers, et j'écoute la prière matinale de la nature.

La cloche de la chapelle tinte dans la vallée, et la brise du matin enlève aux cieux ma prière silencieuse.

Et le cœur réconcilié, je porte mes regards des hauteurs lumineuses dans la profonde vallée où les miens sommeillent encore.

Deux étoiles scintillent encore et parlent à mes yeux et à mon cœur ; tandis que l'une va disparaître, l'autre s'élève aux cieux.

Puis je contemple villes et campagnes; un vert ruban les entoure, ce ruban c'est la forêt, la forêt que j'aime.

Toutes les forêts sont belles, mais une puissance invincible

* Nous regrettons de ne pouvoir offrir qu'une traduction en prose de cette charmante poésie, dont l'original peut être chanté sur l'air : *Zum Wald, zum Wald, etc.*

m'attire à celles des montagnes silencieuses où nul ne trouble ma solitude.

La rose des Alpes y répand son frais parfum dans l'air du matin, et le chant du pâtre y retentit magiquement.

L'aigle plane sur les rochers et le chamois bondit sur les hauteurs inaccessibles, tandis que je parcours la forêt élevée qui protège la vallée contre l'avalanche.

Et quand je vois la verdure des pins couvrir les ruines des rochers, et la vie renaître sur le sol dépouillé, c'est pour moi comme le jour de la résurrection.

La montagne qui reverdit et la forêt qui étale ses jeunes rameaux, sont l'image de la liberté qui fleurit dans les cœurs.

Oui, je suis un Suisse libre, je veille fidèlement sur la forêt que la patrie m'a confiée, je la conserverai pour ses enfants.

Si la nue s'avance menaçante, elle n'a pour moi rien d'effrayant ; le forestier ne craint pas le tonnerre.

Il me rappelle le combat qui fonda la liberté ; soldat fidèle, l'éclair de ma carabine appartient à la patrie.

Et les montagnes sont le symbole de la force créatrice de la nature ; c'est là que le courage des aïeux conquit jadis le plus grand des biens.

Aujourd'hui c'est l'asile des hommes libres ; aussi de l'arête du rocher, j'aime à promener mes regards sur la vallée, et je bénis ma libre patrie.

Et mon pays aussi me protége et m'honore, parce qu'il aime les forêts de ses montagnes.

Et quand nous nous serrons la main dans nos fêtes joyeuses, nos premiers taosts et nos bruyants vivats sont toujours *A la Patrie!*

CANTON DE BERNE

Le 19 mars 1860, le grand-conseil du canton de Berne a décrété la loi suivante pour l'établissement des plans d'aménagement.

“ LE GRAND-CONSEIL DU CANTON DE BERNE,
» Dans le but de conserver le capital placé dans les forêts des